

**SEANCE DU 07 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le sept Juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal d'Escoutoux, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle commune sous la présidence de Monsieur BERTHUCAT Daniel, Maire.

Date de convocation : 31 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15      Présents : 13      Votants : 15

Etaient présents : DAUPHIN Serge, DOUROUX Béatrice, COSTE Guy, BLANC Patrice, SABLONNIERE Patrick, FEDIDE Véronique MELE Jean-Pierre, AYNARD Françoise, KERNANI Kamel, LOMBARDY Eric, FONQUERNIE Claire, SABLONNIERE Christelle.

Etait absent :

Etaient excusées : JAURY Marie-Laure a donné pouvoir à FONQUERNIE Claire pour voter en son nom, VERACHTEN Amandine a donné pouvoir à DOUROUX Béatrice pour voter en son nom,

Secrétaire de séance : Claire FONQUERNIE

**Délibération n° 2021-48 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU POTABLE PAR LA COMMUNE DE THIERS A LA COMMUNE D'ESCOUTOUX.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'alimentation en eau potable sur une partie de la commune est complétée par la ville de Thiers.

Depuis le 01.01.2020, la ville de Thiers qui délègue la gestion de l'eau à la SAUR, a créé une régie des eaux avec laquelle il est proposé de conclure une nouvelle convention dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Point de comptage : en limite communale à Sainte-Marguerite.
- Prix de vente : Part communale, par m<sup>3</sup> = 1.56 € HT. Si le volume consommé est supérieur à 30 000 m<sup>3</sup>, le prix par m<sup>3</sup> sera de 1.64 € HT.
- Durée : renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de deux ans sauf dénonciation et terme au 31.12.2023.

Monsieur le Maire propose d'accepter les termes de cette convention et de l'autoriser à la signer.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de fourniture d'eau potable par la ville de Thiers ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation des présentes.

**Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures.**

**Pour copie conforme.**

**Le Maire,**

**D. BERTHUCAT**

